

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 13713
Numéro SIREN : 523 371 052
Nom ou dénomination : KINOUGARDE

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2023 sous le numéro de dépôt 37391

Kinougarde

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros

Siège social : 38, rue Blomet, 75015

523 371 052 R.C.S. Paris

(la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 24 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars,

La soussignée :

EPIKTET, société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 38, rue Blomet, 75015 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 901 872 366 représentée par son président, la société **SENEK**, dont le siège social est situé 38, rue Blomet, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 539 694 844, elle-même représentée par son président, Monsieur Hervé Lecat,

agissant en qualité de seul associé de la Société, titulaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société (l'« **Associé Unique** ») ;

a, après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

- du texte des décisions ;
- des statuts de la Société ; et
- du rapport du président de la Société.

(ii) et de l'ordre du jour ci-après reproduit :

1. constatation de la reconstitution des capitaux propres ; et
2. pouvoirs pour les formalités.

pris les décisions suivantes conformément aux dispositions des statuts de la Société :

Première décision

Constatation de la reconstitution des capitaux propres

L'Associé Unique rappelle :

- qu'en vertu de la décision d'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mai 2021, l'associé unique a décidé la continuation de la Société bien que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social ; et
- que les comptes clos au 31 juillet 2022 de la Société, tels qu'approuvés par l'Associé Unique en date du 31 janvier 2023, laissent apparaître que les capitaux propres s'élèvent à 1.060.739 euros.



En conséquence, l'Associé Unique constate que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Deuxième décision

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le représentant de l'Associé Unique.



EPIKTET

représentée par : SENEK

elle-même représentée par Monsieur Hervé Lecat

